

POINT INFO

Les dispositifs
de soutien à
la création du
Cnap



MARDI 11 MAI 2021
DE 14H00 À 16H00
[EN LIGNE]



 Centre national
des arts plastiques

devenir.art invite le Centre national des arts plastiques (Cnap) à présenter ses dispositifs de soutien à la création et son guide des « 140 aides privées et publique en faveur des artistes » lors d'un point information le mardi 11 mai 2021 de 14h00 à 16h00.

Vous êtes artistes-auteur·rice·s, commissaires, critiques et théoricien·ne·s de l'art ou un·e autre acteur·rice du secteur des arts visuels ? Vous souhaitez découvrir ou développer votre connaissance des dispositifs de soutien portés par le Cnap ? Inscrivez-vous !

Lors de ce point d'information, le Cnap présentera trois dispositifs de soutien spécifiques, récemment enrichis et adaptés dans le cadre du plan de relance mis en place par le gouvernement, et avec l'appui du Ministère de la Culture, en faveur des acteur·rice·s des arts visuels pour consolider leur activité de création et conforter leur économie ainsi que son guide des « 140 aides privées et publique en faveur des artistes ».

PROGRAMME

Lors de ce point d'information, trois dispositifs de soutien et le guide des aides à la création du Cnap seront présentés :

>> **Soutien à un projet artistique** : dispositif d'accompagnement à la création d'un montant de 5 000 €, 10 000 € ou 15 000 € s'adressant à un·e artiste ou un collectif d'artistes pour la réalisation d'un projet original.

[Ouverture en 2022](#)

>> **Soutien à la photographie documentaire** :

dispositif d'accompagnement d'un montant de 5 000 €, 10 000 € ou 15 000 € pour la production d'un projet documentaire s'adressant aux photographes professionnel·le·s. Ce dispositif bénéficie du soutien de la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC).

[Ouverture en 2022](#)

>> **Soutien à la recherche en théorie et critique d'art** : dispositif d'accompagnement pour la recherche dans le domaine de l'art contemporain d'un montant de 4 000 €, 6 000 € ou 8 000 € s'adressant aux historien·ne·s, théoricien·ne·s et critiques d'art.

[Dépôt des demandes : jusqu'au 3 septembre 2021](#)

>> **« 140 aides privées et publique en faveur des artistes »**

Présentation du guide outil d'information qui recense les différents programmes d'aides à la création organisés par les acteur·rice·s privé·e·s et public·que·s. Il s'inscrit dans le cadre des missions de centre de ressources du Cnap et propose un répertoire de prix, concours, bourses et manifestations, permettant aux artistes d'accéder à une information précise et centralisée des différents soutiens existants et de leurs modalités respectives pour en bénéficier.

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES (Cnap)



Le Centre national des arts plastiques (Cnap) est l'un des principaux opérateurs de la politique du ministère de la Culture dans le domaine des arts visuels contemporains. Il encourage la scène artistique et met en œuvre un ensemble de dispositifs de soutien, de coproductions et de commandes destinés à accompagner les artistes et les professionnels de l'art contemporain dans leurs projets. Il soutient la création en France dans tous les domaines des arts visuels : peinture, performance, sculpture, photographie, installation, vidéo, multimédia, arts graphiques, design et design graphique, etc. Il contribue également à la valorisation des projets soutenus par la mise en œuvre d'actions de diffusion.

Le Cnap enrichit, pour le compte de l'État, le Fonds national d'art contemporain, collection nationale qu'il conserve et fait connaître par des prêts et des dépôts en France et à l'étranger, des expositions en partenariat et des éditions. Avec près de 105 000 œuvres acquises depuis plus de deux siècles auprès d'artistes vivants, cette collection constitue un ensemble représentatif de la variété des courants artistiques.

Centre de ressources pour les artistes, il produit et relaie les informations nécessaires à l'exercice de leur activité professionnelle. Le site du Cnap comprend également un annuaire commenté dans lequel figurent près de 2 200 lieux. Des guides de l'art contemporain - 223 résidences d'arts visuels en France, 140 aides privées et publiques en faveur des artistes ainsi que le guide La Commande de design graphique - sont publiés à partir de cette base de données - www.cnap.fr

devenir.art

devenir.art fédère de manière ouverte des personnes physiques et morales qui œuvrent directement dans le champ des arts visuels, soutiennent et/ou portent un intérêt pour ses enjeux. devenir.art est porteur d'une parole collective destinée à soutenir une meilleure prise en compte des arts visuels dans les politiques publiques.

Ses actions visent à augmenter l'émergence et la recherche, la juste rémunération, la visibilité et la présence des artistes et de leurs créations, ainsi que des activités des acteur·rice·s de la création, diffusion, formation,... Le réseau agit à l'échelle du Centre-Val de Loire, participe également aux débats nationaux et aux initiatives internationales, notamment européennes.

En tant que réseau transversal d'acteur·rice·s, devenir.art ne se substitue pas à elles·eux mais a vocation à renforcer leurs présences et moyens d'actions. devenir.art crée du lien, favorise l'interconnaissance, la mise en relation professionnelle, et les échanges avec d'autres secteurs d'activités.

devenir.art est à la fois un moyen, un support et un relai. Il concerne les professionnel·le·s du secteur, celles·eux d'autres domaines qui sont en interface avec lui, in fine les publics destinataires de l'engagement des acteur·rice·s.

Le réseau souhaite également accompagner les élu·e·s locaux.ales dans leur projet de territoire, être une ressource, les mettre en lien avec les acteur·rice·s pour les accompagner dans le développement du dynamisme de leur territoire.

Ses membres et salarié·e·s produisent des outils, des informations et des données qui participent à la structuration de l'écosystème des arts visuels.

– www.devenir.art

devenir.art reçoit le soutien de la DRAC, de la Région Centre-Val de Loire et des villes de Tours, Orléans et Bourges



Direction régionale
des affaires culturelles



Orléans
Mairie



BOURGES

devenir.art est membre de la FRAAP - Fédération des réseaux et association d'artistes plasticien et du CIPAC - Fédération des professionnels de l'art contemporain

Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens

Fraap

CIPAC

fédération
des professionnels
de l'art contemporain

CONTACTS

devenir.art

40, rue du Docteur Chaumier
37000 Tours

Carmen Blin

Coordinatrice

coordination@devenir.art

06.24.51.21.28

Loïc Volat

Chargé de développement et de
communication

communication@devenir.art

07.78.32.98.77